

SESSION PLÉNIÈRE DES 17 ET 18 NOVEMBRE 2022

Vœu relatif aux couloirs aériens en Ille-et-Vilaine

Auteur du vœu : Laurence Mercier, Jonathan Houillot

Groupe Union du Centre et de la Droite

Depuis maintenant plusieurs mois, les nuisances sonores se multiplient pour les riverains impactés par les trajectoires aériennes à partir de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques-de-La-Lande. Des milliers de Breilliennes et de Breilliens subissent l'impact quotidien de ces nuisances, auxquelles s'ajoutent des risques sécuritaires élevés.

Ces nuisances font suite aux nouveaux tracés de vols venus modifier les couloirs aériens. Le 23 avril 2021, la Commission consultative de l'Environnement de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques-de-La-Lande émettait un avis favorable pour un essai en mars 2022 pour une période de six mois.

Toutefois aujourd'hui, le constat est unanime auprès des élus et des habitants, de nombreux avions ne respectent pas les nouveaux couloirs aériens.

Le non-respect du tracé convenu initialement entraîne des survols en basse altitude et directement au-dessus de Zones classées SEVESO, créant ainsi des risques sécuritaires pour notre territoire et nos concitoyens.

Les administrations (Préfecture, Direction Générale de l'Aviation Civile) malgré plusieurs sollicitations, restent évasives voire silencieuses sur bien des points soulevés par des élus locaux et des citoyens, notamment lors de réunions ou lors de manifestations.

Le 20 juillet, une délégation d'élus était reçue en Préfecture en présence de la DDTM qui reconnaissait que de nombreux avions ne respectaient pas le nouveau couloir et que cela engendrait effectivement des nuisances sonores.

Les effets sont délétères sur l'état de santé perçue des habitants, la santé psychologique, la gêne, la quantité et la qualité de sommeil...

Autant de communes, autant de citoyens en colère qui souffrent de ces nuisances et qui dénoncent la pollution engendrée par le trafic aérien autour de l'aéroport.

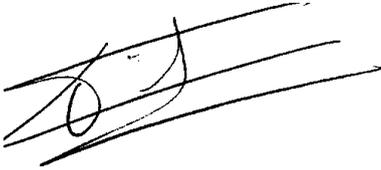
La situation est très préoccupante

Ainsi, le Conseil Départemental formule le vœu suivant auprès du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Ministre déléguée

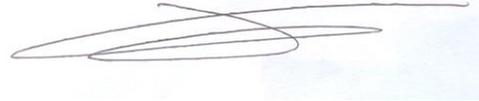
chargée des collectivités territoriales, et du Ministre délégué chargé des transports, de la Direction Général de l'Aviation Civile :

Le Conseil Départemental demande à ce que les nouveaux tracés de couloirs aériens en Ile-et-Vilaine soient respectés par les pilotes.

Laurence MERCIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LM', written over three horizontal lines.

Jonathan HOUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JH', written over three horizontal lines.

Amendement proposé concernant le vœu relatif aux couloirs aériens en Ile-et-Vilaine

1. La formule suivante :

Les administrations (Préfecture, Direction Générale de l'Aviation Civile) malgré plusieurs sollicitations, restent évasives voire silencieuses sur bien des points soulevés par des élus locaux et des citoyens, notamment lors de réunions ou lors de manifestations.

Le 20 juillet, une délégation d'élus était reçue en Préfecture en présence de la DDTM qui reconnaissait que de nombreux avions ne respectaient pas le nouveau couloir et que cela engendrait effectivement des nuisances sonores.

Serait modifiée selon la formulation suivante :

En Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport Rennes – Saint-Jacques du 16 novembre 2022, l'Etat aux côtés de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) présentait le bilan des expérimentations des décollages au départ de cet aéroport. Ces informations étaient particulièrement attendues et demandées.

A la lecture des bilans, la commission a voté la reconduction de l'expérimentation sur le décollage vers l'Est pour 6 mois, le rappel du strict respect des tracés par les compagnies aériennes et la recherche de solutions techniques nouvelles (tel que le guidage satellitaire) dans l'objectif prioritaire et partagé de réduire au maximum les nuisances sonores, pour l'ensemble des habitants et en particulier ceux de Vern-sur-Seiche et de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Amendement proposé par Emmanuelle Rousset